

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
BTE**

Siège social : 5 bis, Mohamed Badra, Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **11 juin 2008** accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires Aux Comptes, La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C (Chiheb Ghanmi) et F.M.B.Z. KPMG TUNISIE (Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI)

**Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2007
(unité : en milliers de dinars)**

	A C T I F	Notes	31/12/2007	31/12/2006
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	7 037	3 354
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	64 786	27 941*
AC3	Créances sur la clientèle	3	244 083	221 032*
AC4	Portefeuille-titres commercial		0	0
AC5	Portefeuille d'investissement	4	32 402	28 235
AC6	Valeurs immobilisées	5	8 764	6 069
AC7	Autres actifs	6	13 247	11 971
	TOTAL ACTIF		370 319	298 602
	P A S S I F			
PA1	Banque centrale & CCP		0	0
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7	38 814	21 485*
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	8	82 734	32 076*
PA4	Emprunts & ressources spéciales	9	108 000	106 700
PA5	Autres passifs	10	9 491	4 589
	TOTAL PASSIF		239 039	164 850
	CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		35 760	37 147
CP3	Actions propres		-840	-840
CP4	Résultat reporté		265	2 070
CP5	Résultat de la période		6 095	5 375
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	131 280	133 752
	TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		370 319	298 602

* Données retraitées.

Etat des engagements hors Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2007

(unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2007	31/12/2006
	PASSIFS EVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	12	14 484	9 439
HB2	Crédits documentaires		20 569	15 394
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		35 053	24 833
	ENGAGEMENTS DONNES			
HB4	Engagements de financement donnés		31 680	26 458
HB5	Engagements sur titres		563	1 125
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		32 243	27 583
	ENGAGEMENTS RECUS			
HB6	Engagements de financement reçus	13	12 070	15 364
HB7	Garanties reçues		205 572	255

Etat de résultat

Arrêté au 31 Décembre 2007

(unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2007	31/12/2006
	Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	15	22 373	18 598*
PR2	Commissions		839	598*
PR3	Gains net /Portefeuille titres commercial et opérations financières	16	530	111
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	17	2 061	1 781
	Total produits d'exploitation bancaire		25 803	21 088
	Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilés	18	-10 011	-7 601
CH2	Commissions encourues		-129	-90
	Total charges d'exploitation bancaire		-10 140	-7 691
	PRODUIT NET BANCAIRE		15 663	13 397
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	19	-2 334	-3 217

PR6/CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	20	-245	1 199
PR7	Autres produits d'exploitation		79	79
CH6	Frais de personnel		-3 845	-3 153
CH7	Charges générales d'exploitation		-1 739	-1 678
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-374	-300
RESULTAT D'EXPLOITATION			7 205	6 327
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-150	-81
CH11	Impôts sur les sociétés	21	-960	-871
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			6 095	5 375
RESULTAT NET DE LA PERIODE			6 095	5 375
Résultat par action (DT)			22	0,954

- Données retraitées.
-

Etat de flux de trésorerie

Période du 1er janvier au 31 décembre 2007

(unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		24 066	18 972
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-10 580	-7 728
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		30	-5
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-33 895	-15 090
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		47 682	25 869
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		-5 576	-6 783
Autres flux de trésorerie		1 268	65
Impôt sur les sociétés		-1 329	0
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		21 666	15 300
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 991	1 781
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-2 134	-2 580
Titres de placements		-2 008	0
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-2 954	-828
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-5 105	-1 627
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts sur marché public		0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		19 540	-2 000
Remboursement d'emprunts sur marché public		-10 532	1 752
Dividendes versés		1 716	1 716
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		10 724	1 468
Incidence variation taux de change sur les liquidité & équivalents de liquidités		0	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		27 285	15 141

Liquidités et équivalents en début d'exercice

18 545

3 404

Liquidités et équivalents en fin d'exercice**21****45 830****18 545****NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2007***(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)***1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 et N° 2001-12.

2. BASES DE MESURES

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**3.1- Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2- Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Dans le cadre de l'extension de son activité, la banque a entamé l'octroi des crédits C.T. à partir de 2005. Ils sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférée au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3- Comptabilisation des biens donnés en leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement.

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6- EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS**3.6.1- Provision pour risque sur prêts**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2)	:	20 %
- Actifs préoccupants (classe 3)	:	50 %
- Actifs compromis (classe 4)	:	100 %

Dans le cadre du renforcement de la couverture des créances classées par des provisions, la banque a mis en place une nouvelle méthode d'estimation des garanties visant à atteindre à l'horizon 2009 une décote de 80% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services, et une décote de 61,5% sur les garanties obtenues sur les projets du secteur touristique. Cette méthode dont la mise en œuvre sera progressive vise à atteindre à l'horizon 2009 une couverture des créances classées par des provisions à hauteur de 70%.

3.6.2- Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7- OPERATIONS EN DEVICES

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

3.7-IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars)

4.1- ACTIFS

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Caisse agences dinars	304	295
Disponibilités DAB	83	51
Caisse agences devises	181	76
Banque Centrale de Tunisie en dinars	5 168	390
Banque Centrale de Tunisie en devises	1 301	2 542
TOTAL	7 037	3 354

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2007, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	29 000	7 300
Prêts en devises BCT	1 077	7 566

Prêts interbancaires en devises	6 290	0
Avoirs chez les correspondants locaux	357	424
Avoirs chez les correspondants étrangers	2 840	259
Créances sur les établissements financiers	24 965	12 392
Créances rattachées	257	0
TOTAL	64 786	27 941

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Au 31/12/-2007, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Concours MLT (1)	223 947	211 002
Concours CT (2)	21 473	8 795
Leasing (3)	15 710	11 162
Comptes courants débiteurs	2 561	1 173
Valeurs en recouvrement	2 674	1 587
TOTAL Brut	266 365	233 719
Agios réservés	(7 012)	(6 555)
Provisions	(15 270)	(6 132)
TOTAL Net	244 083	221 032

(1)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Encours non échus	215 059	202 535
Principal échu	366	200
Principal impayé	5 594	6 056
Intérêts et commissions échus	339	304
Intérêts et commissions impayés	3 172	3 196
Intérêts à recevoir	3 606	3 093
Intérêts perçus d'avance	-4 384	-4 556
Avances en compte courant	184	167
Frais de protêt	11	7
TOTAL Brut	223 947	211 002

(2)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Encours non échus	21 366	8 426
Principal impayé	182	399
Intérêts et commissions impayés	9	4
Intérêts à recevoir	6	0
Intérêts perçus d'avance	-90	-34
TOTAL Brut	21 473	8 795

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2007	31/12/2006
Encours non échus	15 508	10 886
Principal impayé	78	150
Intérêts et commissions impayés	18	24
Intérêts courus	63	47
TVA impayé	17	31
Frais à récupérer	26	24
TOTAL Brut	15 710	11 162

A la date du 31/12/2007, la ventilation des risques de la banque , y compris ceux en hors bilan et compte non tenue des créances sur les établissements financiers, des créances prises en charge par l'Etat et des valeurs en recouvrement, se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Concours MLT	186 249	175 658	37 698	35 344	223 947	211 002
Concours CT	21 313	8 795	160	0	21 473	8 795
Leasing	15 557	11 052	153	110	15 710	11 162
Comptes courants débiteurs	2 561	1 173	0	0	2 561	1 173
Participations	32 532	28 120	900	900	33 432	29 020
Engagements par signature	35 053	24 833	0	0	35 053	24 833
TOTAL Brut	293 265	249 631	38 911	36 354	332 176	285 985

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	2 767	56 354	27 271	132 549	5 006	223 947
Concours CT	0	12 054	8 877	542	0	21 473
Leasing	83	2 201	11 920	1 506	0	15 710
Comptes courants débiteurs	122	538	1 626	129	146	2 561
Participations	0	2	23 959	9 471	0	33 432
Engagements par signature	0	7 775	20 374	6 904	0	35 053
TOTAL Brut	2 972	78 924	94 027	151 101	5 152	332 176

Note 4 : Portefeuille-titres d'investissement

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libelles	31/12/2006	Libérations	Cessions	31/12/2007
Titres cotés	4 608	0		4 608
Titres non cotés	19 892	584	150	20 326
Fonds gérés BTE SICAR	4 520	1 700		6 220
Titres de placement	0	2 000		2 000
Créances rattachées	0	278		278
TOTAL Brut	29 020	4 562	150	33 432
Libelles	31/12/2006	Dotations	Reprises	31/12/2007
Provisions	(785)	245		(1 030)
TOTAL Net	28 235	245	0	32 402

Note 5 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libelles	Valeur Brute au 31/12/2006	Acquisitions / cessions	Valeur Brute au 31/12/2007	Amortissements au 31/12/2006	Dotations/ Reprises	Valeur Nette au 31/12/2007
Terrain	4 002	0	4 002	0	0	4 002
Constructions	1 664	828	2 492	729	49	1 714
Mobilier & Matériel de Bureaux	390	103	493	233	9	251
Matériel Informatique	1 102	299	1 401	682	174	545
Matériel de Transport	319	120	439	269	36	134
A, A & Installations	1 198	1 670	2 868	693	57	2 118
Agencements en cours	0	0	0	0	0	0
TOTAL Brut	8 675	3 020	11 695	2 606	325	8 764

Note 6 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2007, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Créances prises en charge par l'Etat	8 830	9 208
Avances au personnel	140	205
Prêts au personnel	1 470	1 371
Etat et collectivités locales	1 861	262
Autres débiteurs	721	906
Opérations monétaires	121	19
Charges reportés	104	0
TOTAL Brut	13 247	11 971

4.2-PASSIFS**Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts et refinancement en devises BCT	0	358
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	780	0
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	37 334	19 000
Dépôts des établissements financiers spécialisés	173	226
Créances rattachées	527	1 901
TOTAL	38 814	21 485

Note 8 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Dépôts à terme en dinars	44 498	5 187
Dépôts à terme en devises	4 199	1 921
Comptes courants personnes physiques	2 059	1 214

Comptes courants personnes morales	8 979	14 492
Comptes d'épargne	1 744	916
Comptes professionnels en devises	939	4
Dépôts en dinars convertibles	600	444
Certificats de dépôt	10 000	3 000
Comptes prestataires de services en devises	29	0
Personnes non résidentes	1 168	665
Autres sommes dues à la clientèle	8 519	4 233
TOTAL	82 734	32 076

Note 9 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Encours emprunts extérieurs	87 411	80 205
Frais financiers courus sur lignes de crédits	2 048	1 801
Encours emprunts obligataires	18 000	24 000
Frais financiers courus sur emprunts obligataires	541	694
TOTAL	108 000	106 700

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libelles	Encours 31/12/2006	Utilisations 2007	Remboursements 2007	Encours 31/12/2007
Ligne Italienne	490	0	140	350
Banque Mondiale 2	3 628	0	798	2 830
Banque Mondiale 3	2 239	0	497	1 742
Banque Européenne d'Investissement 1	109	0	109	0
Ligne Italienne joint venture	170	0	170	0
Ligne Française PME/PMI	343	0	229	114
Jexim Bank	8 682	0	1 929	6 753
Ligne Italienne PME	2 023	0	491	1 532
Ligne Capita Risque	65	0	0	65
Banque Européenne d'Investissement 2	10 200	0	707	9 493
Ligne Italienne Partenariat (56 M)	866	0	157	709
Ligne Italienne Partenariat (63 M)	1 355	154	271	1 238
Banque Africaine de Développement 4	47 609	15 921	5 526	58 004
Ligne Italienne 60 milliards de liras	486	0	154	332
Ligne PME/EMIT	1 940	2 309	0	4 249
TOTAL	80 205	18 384	11 178	87 411

Note 10 : Autres passifs

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Organismes sociaux	268	228
Personnel	377	284
Etat et collectivités locales (hors I/S)	366	220
Fonds de couverture de risque de change	752	611
Autres créditeurs	4 161	1 185
Provisions pour risques et charges	20	20
Impôts sur les Sociétés	960	538
Valeurs exigibles après encaissement (1)	2 228	1 402
Divers	359	101
TOTAL	9 491	4 589

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

4.3-CAPITAUX PROPRES**Note 11 : Capitaux propres**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2006	90 000	-840	4 653	22 344	1 750	8 400	167	1 903	5 375	133 752
Affectation réserves légales			364						-364	0
Affectation réserves à régime spécial									0	0
Opérations/fonds social					249				-200	49
Distributions bénéfiques									-1 716	-1 716
Distributions bénéfiques ADP rachetées							84		-84	0
Résultats reportés								-1 889	1 889	0
Affectation réserves pour risques						4 900			-4 900	0
Utilisation réserves pour risques						-6 900			0	-6 900
Résultats de l'exercice 2007									6 095	6 095
Soldes au 31/12/2007	90 000	-840	5 017	22 344	1 999	6 400	251	15	6 095	131 280

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 12 : Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Garanties sur Emprunts obligataires	4 787	2 469
Garanties sur billets de trésorerie	0	3 000
Valeur résiduelle Leasing	58	70
Caution en faveur des établissements financiers	829	258
Caution sur marchés	520	1 804
Autres garanties	8 290	1 838
TOTAL	14 484	9 439

Note 13 : Engagements de financement reçus

Au 31/12/2007, les engagements de financement reçus s'élèvent à 12,070 millions de dinars.

Note 14 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent des traites avalisées sur des participations dans le cadre de la rétrocession des titres aux promoteurs.

Les garanties reçues n'ont pas inclus les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement.

4.5-ETAT DE RESULTAT**Note 15 : Intérêts et revenus assimilés**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Opérations de trésorerie et interbancaire	1 093	712
Intérêts sur prêts	19 891	16 673
Revenus sur Leasing	1 166	960
Commissions sur avals et cautions	101	0
Commissions d'engagement	122	253
TOTAL	22 373	18 598

Note 16 : Gains net /Portefeuille titres commercial et opérations financières

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Gains nets sur opérations de change	530	111
TOTAL	530	111

Les revenus du portefeuille titres de placement correspondent à la partie des intérêts courus relative à l'emprunt obligataire émis par la Banque de l'Habitat

Note 17 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique se compose des dividendes réalisés et des plus-values sur cession de titres. Au 31 décembre 2007, la banque a réalisé 2,061 millions de dinars de dividendes contre 1,781 millions de dinars une année auparavant.

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Dividendes	2 030	1 781
Autres revenus	10	0
Plus value	21	0
TOTAL	2 061	1 781

Note 18 : Intérêts et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Opérations de trésorerie et interbancaire	2 104	1 001
Intérêts sur emprunts extérieurs	3 820	3 444
Commissions sur emprunts extérieurs	1 303	1 172
Charges sur emprunts obligataires	1 427	1 674
Opérations avec la clientèle	1 357	310
TOTAL	10 011	7 601

Note 19 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Reprises des provisions sur prêts	19	86
Pertes courues sur intérêts	-95	-50
Dotations aux provisions sur prêts	-2 216	-3 157
Dotations aux provisions Leasing	-41	-12
Pertes courues sur leasing	-4	-84
Reprises de valeurs	3	0
TOTAL	-2 334	-3 217

Note 20 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Reprises des provisions sur titres	0	1 199
Dotations aux provisions sur titres	-245	0
TOTAL	-245	1 199

Note 21 : Impôt sur les sociétés

La charge d'impôts afférente à l'exercice 2007 s'est élevée à 960 mille de dinars.

Note 22 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2007, se présentent comme suit :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net (en DT)	6 095	5 375
Parts attribuables aux ADP (en DT)	-1 800	-1 800
Sommes affectées au fond social	0	-200
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	4 295	3 375
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	4 500 000	4 500 000
Résultat par action (en DT)	0,954	0,750

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

4.6-ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2007 un solde de 45,830 millions de dinars contre 18,545 millions de dinars au 31/12/2006 :

Libelles	31/12/2007	31/12/2006
Caisse agences dinars	304	295
Disponibilités DAB	83	51
Caisse agences devises	181	76
Banque Centrale de Tunisie en dinars	5 177	390

Banque Centrale de Tunisie en devises	1 301	2 542
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	29 000	7 300
Prêts en devises BCT	1 077	7 566
Prêts interbancaires en devises	6 290	0
Avoirs chez les correspondants locaux	357	424
Avoirs chez les correspondants étrangers	2 840	259
Emprunts et refinancement en devises BCT	0	-358
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-780	0
TOTAL	45 830	18 545

Note 24 – Evènements postérieurs

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration. Ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement au 12/03/2008.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

1- Opinion des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 décembre 2007.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie et des Emirats comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque au 31 décembre 2007, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la banque arrêtés au 31 décembre 2007

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 17 mai 2008

La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée par la loi n°2006-19 relative aux établissements de crédits.

1. Convention conclues au cours de l'exercice 2007

Nous avons été informés des conventions suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

- a) Au cours de l'exercice 2007, la BTE a confié un montant de 1, 7 millions de dinars sous forme de fonds géré à la BTE SICAR, filiale de la banque. En vertu de cette convention, la BTE SICAR perçoit une commission de gestion de 1,5% du montant de ces fonds et 20% sur les plus-values sur les cessions de participation réalisées sur ces mêmes fonds.
- b) Au cours de l'exercice 2007, une convention a été conclue entre la BTE et la BTE SICAV selon laquelle la BTE est désignée comme dépositaire des fonds de la SICAV. La commission de dépositaire s'élève annuellement à 1.000 DT hors taxes.

De plus une convention de location a été signée entre la BTE et la BTE SICAV dont le loyer annuel est de 1.500 DT et en vertu de la quelle des locaux de la banque sont loués à la BTE SICAV.

Par ailleurs, la BTE a pris en charge toutes les dépenses relatives à la constitution de la BTE SICAV ainsi que celle relatives à l'acquisition d'un système d'information, toutes ces dépenses s'élèvent à 40.408 DT.

La BTE également en charge les salaires du Directeur Général de la SICAV BTE et qui s'élèvent à 20.000 DT par an.

En outre, la BTE a accordé des conditions bancaires préférentielles au profit de la BTE SICAV, ces conditions sont les suivantes :

- Les services bancaires sont gratuits.
- Prise en compte des opérations de virements et d'encaissement de chèques en leurs dates d'opération.
- Le taux appliqué sur les comptes débiteurs est le taux du marché monétaire.
- Le taux de rémunération des placements dont la durée est supérieure à 3ans est égal au taux du marché monétaire majoré de 1%.

Toutes les conventions conclues entre la BTE et la BTE SICAV, et mentionnées ci haut ont été approuvées par le Conseil d'Administration de la BTE du 05 septembre 2007.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2007

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

- a) La BTE a créé en 2006 une société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie Sicav avec un capital initial de 1 million de dinars ; la part de la BTE s'élève à 50%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 07-03-2006.
- b) La BTE a confié divers montants sous forme de fonds gérés à la BTE SICAR, filiale de la banque. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2006 la somme de 4,52 millions de dinars. Divers conventions ont été conclues avec la BTE SICAR et approuvées par le Conseil d'Administration de la BTE.
- c) La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir », dans laquelle elle détient 43,6% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 000 DT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 000 DT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 03-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004, et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2005.

- d) La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43 % du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 000 DT.

Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004 et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005.

- e) La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour compte portant sur certaines créances.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits telle que modifié par la loi n°2006-19 et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 mai 2008

La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C

Membre de CPA International

Chiheb GHANMI

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Membre de KPMG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI